

Note de synthèse du Conseil municipal du 19/09/2024

Cette note de synthèse est un résumé des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal à venir.

Ordre du jour :

Ressources Humaines

1) Création PEC (délibération)

Déjà en 2021 des besoins supplémentaires avaient été identifiés du fait d'une réorganisation nécessaire des services et de l'augmentation du nombre d'enfants en ALAE. Un contrat PEC avait été créé pour répondre à ces besoins.

Depuis l'ouverture de la nouvelle école élémentaire est effective et a impliqué encore une réorganisation des services, ainsi qu'un temps d'entretien supplémentaire du fait des surfaces supplémentaires occupées.

Des besoins supplémentaires sont également identifiés sur l'entretien des bâtiments communaux pour l'utilisation dans le cadre de la vie associative.

Afin de satisfaire à toutes ces organisations, et sans perdre de vue d'optimiser au maximum les dépenses en charges du personnel, il est proposé de recruter pour la 3^{ième} fois un contrat PEC qui est un contrat d'accompagnement dans l'emploi, de droit privé à durée déterminée régi par le code du travail ; Ce contrat sera annualisé sur 12 mois, éventuellement renouvelable 12 autres mois ; en tout possible sur 24 mois.

Les temps de travail sont de 26h45 hebdomadaires les semaines d'école + du ménage pendant les vacances scolaires et des réunions d'animation et du temps de formation. Ce temps de travail est annualisé ; le temps de paie de ce contrat sera de 26h40 (26.67h) hebdomadaire sur 12 mois.

Il est demandé au conseil municipal de créer cet emploi P.E.C. de 26.67 heures hebdomadaires.

2) Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) (délibération)

Nous devons faire appel à des contractuels adjoints techniques au service Entretien, au service aide à la cuisine, au service de l'ALAE et ou ponctuellement des adjoints administratifs au service administratif de la mairie.

Cette délibération a été prise en 11/2022, elle doit être remise à jour à ce conseil.

Finances

3) Attributions des Subventions aux Associations et aux Caisses Coopératives Scolaires (délibération)

Il s'agit de verser aux différentes associations de la Commune la subvention de fonctionnement.

Il est en est de même pour les caisses coopératives des écoles.

4) Régularisations de Diverses Ecritures d'Amortissements au BP 2024 (délibération)

Suite à des anomalies, nous devons faire des régularisations d'écritures, sans mouvement financier.

5) Demande de subvention au CD31 pour l'acquisition de matériel de réfrigération pour le restaurant scolaire et l'école élémentaire (délibération)

Le restaurant scolaire a besoin de disposer de 2 réfrigérateurs pour le bon fonctionnement de la restauration scolaire.

D'autre part l'école élémentaire a émis le besoin de disposer d'un petit réfrigérateur notamment pour l'application de protocoles définis avec les parents et le stockage de bloc frais anti coups.

6) Demande de subvention au CD31 pour l'acquisition de matériel d'entretien pour l'école maternelle (délibération)

En juillet dernier le conseil municipal a voté l'acquisition d'une autolaveuse pour améliorer les conditions de travail de son personnel pour l'entretien de la nouvelle école élémentaire. Après un essai satisfaisant, il est proposé d'acquérir un nouvel appareil destiné à l'entretien de l'école maternelle.

7) Acceptation d'une donation pour l'achat d'une structure de jeu pour la cour d'école (délibération)

L'association Dans'et + Vacquiers a émis le souhait de faire don d'une somme de 7857€ à la mairie comme participation financière à l'achat d'une structure de jeu pour la cour d'école. Il y a lieu de délibérer pour l'acceptation de ce don.

Questions diverses